



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 19 août 2010

Vaccination antigrippale 2010

L'Agence de Santé Océan Indien (ARS-OI), la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion (CGSS) et le Régime Social des Indépendants (RSI) se mobilisent et invitent les bénéficiaires à risque à se faire vacciner contre la grippe saisonnière dès le 20 août 2010, date de démarrage de la campagne de vaccination antigrippale à La Réunion.

Une campagne anticipée pour cette saison 2010 à La Réunion

A la demande de l'Etat, de l'Agence de Santé Océan Indien et sur les recommandations de la Cire Océan Indien, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) a émis un avis favorable pour que la vaccination antigrippale à La Réunion débute, dès cette année, avant la métropole.

En effet la période d'activité de la grippe saisonnière survenant habituellement durant l'hiver austral à La Réunion, il s'avère nécessaire de pouvoir vacciner les personnes à risque de complications avant la survenue d'une épidémie grippale dans l'île.

La campagne de vaccination antigrippale démarre donc à La Réunion le **20 août 2010** (soit un mois avant la Métropole) et **prendra fin le 31 janvier 2011**, date de clôture de campagne pour la France entière.

Les modalités de la vaccination

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée aux personnes suivantes :

- **les personnes habituellement bénéficiaires du vaccin contre la grippe saisonnière** (âgées de 65 ans et plus, celles relevant de certaines affections de longue durée ou atteintes d'asthme, ...),
- **les médecins généralistes, infirmiers et sages-femmes libéraux** (afin d'augmenter la couverture vaccinale et maintenir la continuité des soins),
- **toute personne à laquelle son médecin préconiserait la vaccination** (personne estimée à risque selon les recommandations du HCSP) en lui délivrant un bon de prise en charge.

Compte tenu de l'anticipation de la campagne de vaccination à La Réunion, il est demandé aux bénéficiaires de **ne pas tenir compte de la date de début de campagne** portée sur leur prise en charge distribuée dans leur boîte aux lettres: ils peuvent se faire vacciner dès le **20 août 2010**.

Munis de cette prise en charge, les bénéficiaires habituels peuvent se faire délivrer leur vaccin auprès de leur pharmacien, puis se faire vacciner par leur médecin ou l'infirmier de leur choix.

Pour les personnes bénéficiant pour la première fois de cette vaccination, la consultation préalable du médecin est nécessaire.

La situation épidémiologique

Contrairement aux années précédentes à la même période, la situation épidémiologique actuelle ne fait pas apparaître d'épidémie de grippe mais traduit la circulation de virus saisonniers dans l'île.

La vaccination constitue le seul moyen de se protéger efficacement contre la grippe. C'est pourquoi l'ARS-OI, la CGSS et le RSI recommandent aux personnes à risque de se faire vacciner, dès maintenant, contre la grippe saisonnière.

Contacts Presse :

ARS-OI :

Huguette JULIE

☎ 0262 93 94 93
0692 65 48 66

✉ huguette.julie@ars.sante.fr

CGSS Réunion :

Suzanne BOUNEA

☎ 0262 40 33 70

✉ suzanne.bounea@cgss.re

RSI :

Benjamin GOPAL PANON

☎ 0262 92 42 02

✉ benjamin.gopalpanon@reunion.le-rsi.fr